



2015/2016

# Être apprenti(e) en Nord-Pas de Calais

Suivre une formation, signer un contrat,  
être accompagné(e)...



RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS



## L'APPRENTISSAGE, UNE CLÉ POUR LE DIPLÔME ET L'EMPLOI

L'apprentissage, c'est préparer  
un diplôme et choisir un métier.

### Comment ?

Vous préparez un diplôme en travaillant dans une entreprise ou un établissement public (services de l'État, collectivités locales, hôpitaux...), en vous formant simultanément dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

### Les points forts

- Vous suivez une formation diplômante,
- Vous signez un contrat de travail,
- Vous recevez un salaire,
- Vous vous construisez une expérience professionnelle.

Autant d'atouts qui vous permettront, après la formation, de trouver plus facilement un emploi.

### Des formations aux métiers manuels ? Oui, mais pas que...

L'apprentissage forme également aux métiers d'ingénieur, de photographe, de comptable, à certaines carrières paramédicales (préparateur en pharmacie, prothésiste dentaire), ou encore aux carrières de la fonction publique, moyennant, dans certains cas, le passage d'un concours.

Retrouvez l'offre de formation par apprentissage en Nord-Pas de Calais sur le Guide de l'apprentissage. Il est téléchargeable sur :

[www.apprentissage.nordpasdecals.fr](http://www.apprentissage.nordpasdecals.fr)

Il est aussi disponible dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Centres d'Information Jeunesse (CIJ), les missions locales, le Pôle Emploi, les mairies, les CFA, etc.

Du CAP aux diplômes d'ingénieur, il existe près  
de 420 diplômes, préparés dans le Nord-Pas de  
Calais, répartis à la rentrée 2015 dans 27 CFA et  
plus de 250 sites de formation !



# LA RÉGION AIDE LES APPRENTI(E)S DU NORD-PAS DE CALAIS

## pour se déplacer et se loger...

### ■ Une aide aux TRANSPORTS et à l'HÉBERGEMENT

Cette aide est confiée par la Région aux CFA afin qu'ils versent aux apprenti(e)s une contribution dont le montant est calculé en fonction du nombre de kilomètres entre le domicile et le lieu de formation :

Moins de 5 Km : 0 €

Entre 6 et 25 Km : 160 €/an

Entre 26 et 50 Km : 230 €/an

Entre 51 et 75 Km : 320 €/an

Entre 76 et 100 Km : 430 €/an

Plus de 100 Km : 560 €/an

### ■ Une aide à la RESTAURATION est prévue :

Pour tou(te)s les apprenti(e)s, la Région verse par le biais du CFA 1,50 € par déjeuner en formation,

Pour les apprenti(e)s internes, la Région verse par le biais du CFA une aide supplémentaire de 1,50 € par dîner en formation.

Cette aide est versée sous réserve de la présence de l'apprenti(e) en formation.

## ... pour s'équiper...

### ■ Une AIDE À L'ÉQUIPEMENT :

Un chéquier équipement d'une valeur totale de 200 € est envoyé en début d'année aux apprenti(e)s qui débutent une formation par apprentissage (1<sup>re</sup> année de contrat) dans un CFA du Nord-Pas de Calais.

Il est composé de chèques de 5 à 10 € valables auprès de tous les commerçants et partenaires du dispositif.

Depuis la rentrée 2014, la demande de chèquiers est totalement dématérialisée. Pour demander votre chéquier, connectez-vous sur l'extranet : <https://chequiers.nordpasdecals.fr>.

## ... pour faire face à une situation difficile

### ■ Le FONDS DE SOLIDARITÉ DES APPRENTI(E)S

Ce fonds permet à tout(e) apprenti(e) inscrit(e) dans un CFA du Nord-Pas de Calais qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide.

L'État et la Région confient chaque année aux CFA une enveloppe financière destinée à répondre à ces besoins exceptionnels :

- **Se soigner** (ex. : participation financière aux soins médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale) ;
- **Se loger** (ex. : aide au logement après exclusion du foyer familial ou suite à un accident domestique) ;
- **Se nourrir** (ex. : prise en charge d'une partie des frais de restauration suite à une situation d'endettement) ;
- **Se déplacer** (ex. : aide à la réparation d'un véhicule à la suite d'un accident) ;
- Ou toute difficulté particulière pouvant se présenter dans la vie de l'apprenti(e).

## Comment demander l'aide ?

**Vous devez vous adresser à votre CFA qui vous aidera à remplir un dossier de demande et le soumettra pour avis à sa commission interne. Vous serez rapidement informé(e) de la décision et, le cas échéant, du montant accordé.**



## L'APPRENTISSAGE, MODE D'EMPLOI

### À quel âge peut-on entrer en apprentissage ?

Vous pouvez devenir apprenti(e) si vous avez, le premier jour de votre contrat, entre 16 et 25 ans, ou si vous avez 15 ans et que vous avez terminé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3<sup>e</sup>).

Il n'y a pas de limite d'âge si vous êtes en situation de handicap ou si vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise.

### Comment se passe la formation ?

Tout en travaillant et vous formant dans une entreprise, vous suivez une formation théorique et pratique dans un **Centre de Formation d'Apprentis (CFA)**, auquel votre employeur vous inscrit (le temps consacré à cette formation est inclus dans votre horaire de travail).

Au terme de votre apprentissage, vous vous présentez à un **examen de l'enseignement professionnel ou technique, secondaire ou supérieur (CAP, Bac pro, BTS, Licence pro, diplôme d'ingénieur, etc.)**.

### Quel est le salaire d'un(e) apprenti(e) ?

Vous êtes salarié(e) et, à ce titre, vous bénéficiez **d'un salaire, de congés payés, de la Sécurité sociale, de la retraite, etc.**

Le salaire dépend de **votre âge** et de **l'année de contrat** :

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
<b>MOINS DE 18 ANS</b>	25% du SMIC	37% du SMIC	53% du SMIC
<b>18 / 20 ANS</b>	41% du SMIC	49% du SMIC	65% du SMIC
<b>21 ANS ET +</b>	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC

Taux en vigueur en septembre 2015

Si cela est plus favorable, le **pourcentage s'applique sur le Salaire Minimum Conventionnel de la convention collective applicable à votre entreprise et correspondant à l'emploi que vous occupez.**



### Comment trouver une entreprise ?

**L'entreprise est essentielle : c'est l'employeur qui signe le contrat d'apprentissage** et qui permet ensuite l'inscription en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Par ailleurs, le maître d'apprentissage vous accompagne tout au long du contrat pour vous transmettre son savoir-faire.

Toutes les pistes sont bonnes : **relations personnelles, annuaires, offres d'emploi dans les journaux**. N'hésitez pas à aller en entreprise déposer directement votre CV.

Plusieurs organismes existent pour vous aider à rechercher une entreprise, à faire une lettre de motivation, à préparer un entretien d'embauche : **les Centres Information Jeunesse (CIJ), les services d'information et d'aide à l'orientation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, les Points A de la Chambre de Commerce et d'Industrie, certains Centres de Formation d'Apprentis (CFA), les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Missions Locales, Pôle Emploi (m.pole-emploi-jeune.fr), etc.**

### Bon à savoir :

**Des conciliateurs** implantés en CFA et missions locales sont à votre écoute pour vous accompagner en amont de la signature du contrat et tout au long de l'exécution de celui-ci.

Retrouvez toutes leurs coordonnées sur le site :

[www.apprentissage.nordpasdecals.fr](http://www.apprentissage.nordpasdecals.fr)

## COMMENT ET OÙ SE RENSEIGNER ?

### La Région à votre service...

#### Un numéro vert gratuit :

Pour tout renseignement sur l'apprentissage :

 **N° Vert 0 800 00 59 62**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

#### Un site Web :

[www.apprentissage.nordpasdecals.fr](http://www.apprentissage.nordpasdecals.fr)

#### Une adresse :

Conseil régional Nord-Pas de Calais  
Direction des Formations Initiales  
151, avenue du Président Hoover  
59555 LILLE CEDEX

### ... et des professionnels à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches :

- **Centre d'Information et d'Orientation (CIO)**  
le plus proche de votre domicile et **Centre de Documentation et d'Information (CDI)** de votre établissement scolaire
- **Centre Information Jeunesse (CIJ)**  
Pour connaître le CIJ le plus proche de chez vous, contactez le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) : 2, rue Nicolas Leblanc - 59000 Lille  
Tél. : 03 20 12 87 30 - [www.crij-npdc.fr](http://www.crij-npdc.fr)
- **ONISEP**  
8, bd Louis XIV - 59800 Lille - Tél. : 03 20 15 81 61  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- **Mission Locale** : contactez la mairie de votre domicile  
**Chambre de Commerce et d'industrie** :  
Point A - [www.nordpasdecals.cci.fr](http://www.nordpasdecals.cci.fr)
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** :  
Service d'information et d'aide à l'orientation  
[www.artisanat-npdc.fr](http://www.artisanat-npdc.fr)
- **Chambre d'Agriculture** :  
[www.agriculture-npdc.fr](http://www.agriculture-npdc.fr)